

REGLEMENT NEXTRUN CHALLENGE

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle.

Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de leur(s) tentative(s) et notamment à courir seul.

Toutes traces qui ne respectent pas les mesures sanitaires en vigueur seront supprimées (course en groupe par exemple).

Pour la manifestation pédestre, à tous engins à roue(s).

1. Lieu, date et nature de la compétition

Les challenges se déroulent du 16/12/2020 au 17/12/2020 sur un parcours défini par le challenger, dans le respect des mesures sanitaires.

RUNNING CHALLENGE : Distance maximale en course à pied sur une durée de 30 minutes.

BIKING CHALLENGE : Distance maximale à vélo sur une durée de 30 minutes.

Le coureur (cycliste ou Runner) définit son propre trajet, le but étant de parcourir la plus longue distance possible.

Vous ne devez pas emprunter des chemins ou terrains privés.

Inscrivez-vous sur NextRun à une ou plusieurs des épreuves proposées et courez quand vous le souhaitez (entre le 16/12/2020 et le 17/12/2020).

Vous pouvez tenter votre chance autant de fois que vous souhaitez pour essayer d'améliorer votre temps et remonter dans le classement.

Il est possible d'envoyer par mail (contact@nextrun.fr) la trace de votre GPS (fichier GPX, KML, lien strava ou autre) avec le temps réalisé et la date avant le 31/08/2020 23h59

Il est possible de déposer les résultats sur NextRun en cliquant sur la case « Déposez vos résultats » et en remplissant par la suite les informations du questionnaire vers lequel vous serez redirigé. Cette démarche est facultative étant donné que l'événement est à but humanitaire.

La Winter Race est organisée par l'école **WIN Sport School Rennes**, en partenariat avec l'association « **Un enfant par la main** ».

2. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 2€ par épreuve (entièrement reversés à l'association « Un enfant par la main »)

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au 17/12/2020 à 8h59 pour l'ensemble des courses.

e) Matériel de sécurité

Le challenge se faisant en autonomie, l'athlète devra courir avec un matériel adapté (réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable ...)

f) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

g) Acceptation du présent règlement Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Classements et récompenses

a) Classements

Un classement par épreuve sera établi et actualisé à chaque nouvelle réception d'une trace en fonction des résultats donnés et déposé sur NextRun.

Le classement général sera établi le 17/12/2020 en fonction de la vitesse moyenne horaire.

Un classement spécial école sera créé. En effet, chaque élève des écoles MBWay, MyDigitalSchool, Aftec, Ipac Bachelor Factory, IHECF et WIN Sport School rapportera des points à son école. L'école avec le plus de kilomètres à son compteur sera désignée enseignante du groupe AFTEC la plus sportive engagée !

b) Citoyenneté

La course a pour vocation d'aider l'association « Un enfant par la main » et chaque participation lui sera reversée.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés et actualisés sur le site internet www.NextRun.fr. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime en en faisant la demande à contact@nextrun.fr

5. Ravitaillements

Pour les 3 épreuves, les courses est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

6. Sécurité

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté gauche de la chaussée et respecter le code de la route.

7. Protection de l'environnement

Si un challenger décide d'emprunter des zones Natura 2000, alors tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

8. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.